

<https://snetap-fsu.fr/Filiere-S-et-seconde-GT-les-eleves.html>



# **Filière S et seconde GT : les élèves de l'Enseignement Agricole ne doivent pas être lésés !**

- Nos Actions - Les Communiqués -  
Date de mise en ligne : lundi 13 juin 2011

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

**A l'occasion du Conseil National de l'Enseignement Agricole, le 8 juin 2011, le SNETAP-FSU**, rejoint ensuite par l'ensemble des organisations syndicales du public comme du privé, a interpellé la [DGER](#) sur la tendance lourde des [DRAAF-SRFD](#) à ne pas vouloir accorder une partie ou la totalité des horaires à effectifs réduits en classe de première S (9h) et de seconde générale et technologique (10h) à la rentrée prochaine. Il a notamment dénoncé l'illégalité d'une telle décision qui induit le non respect de l'arrêté cadrant la mise en ½uvre de la réforme du lycée.

Nous avons exigé de la [DGER](#) l'envoi immédiat d'un courrier en direction des [DRAAF-SRFD](#) :

- avec un rappel à l'ordre des services déconcentrés pour que la totalité des heures soit affectée en seconde GT (soit 10h30 par classe quelque soit l'effectif élèves)
- avec une consigne de gel sur les répartitions des heures à effectifs réduits quant à la question de la filière S dans l'attente d'un arbitrage assumé

La Directrice Générale s'est engagée à rédiger sans délai ce courrier aux DRAAF-SRFD dans les termes demandés, cet engagement formel et le contenu du message étant consignés au procès-verbal du [CNEA](#). Elle s'est enfin engagée à donner une réponse concernant la filière S avant la fin de la semaine prochaine. Le SNETAP-FSU a pris acte et a clairement signifié à la Directrice Générale que tout manquement signalé par nos sections d'établissement sera suivi d'une intervention systématique du Secrétariat Général auprès de la DGER.

Le SNETAP-FSU mandate en conséquence ses sections locales et régionales pour s'assurer que ces consignes, tout particulièrement concernant la seconde GT, soient strictement appliquées, dans le cas contraire nous agirons sans délai.

Le SNETAP-FSU ne transigera pas sur la stricte application du droit !

Paris, le 9 juin 2011